



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Délibération n° 2023-44

Nombre de membres :		Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023
En exercice :	19	Date d'affichage électronique de la convocation : 6 octobre 2023
Présents :	14	Secrétaire de Séance : Pascal DIDELET
Pouvoirs :	4	Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Emmanuel VINCENT - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - Vincent BRUN - David OHANNESSIAN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY
Votants :	18	Absent(s) représenté(s) : Marylène CELLIER a donné pouvoir à Laurence PAGNON - Serge FERRANDEZ à Odile BELIER COLLONGE -- Elisabeth SAGE à Charlotte PIERRAT - Caroline VITAL à Bertrand GAULÉ
		Absents : Nathalie ROUGEMONT

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 – SIAHVY

Monsieur Bertrand GAULE, adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, il est demandé au le conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport du SIAHVY sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Sainte-Consorce pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - *Abstention* : 0 Pour : 18 – *Contre* : 0
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport du SIAHVY sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Sainte-Consorce pour l'année 2022.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

